VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 94,976—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E

No 19,083—Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane

Mme Nellie C. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva, et als.

Vente en Partage
—DE LA—
SUCCESSION BURBANK.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et autres, Dossier No 94,976, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 19 juillet 1911, et signé en Cour ouverte le 25 juillet 1911, et affirmé par un décret de l'Honorable la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane le 2 janvier 1912, Dossier 19,083, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, aussi en vertu d'un ordre supplémentaire de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la même cause intitulée et numérotée, lue, rendue et signée en Cour ouverte le 14 février 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI le 28 mars 1912, la propriété foncière, décrite comme suit—

1. Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue St-Charles [autrefois rue Nayades], Joseph, Rempart [maintenant Danneel] et la rue Octavie, formant partie de l'ilet numéro 488, laquelle dite portion de terre d'après un devis d'arpentage par Walter J. Seghers, député voyer de ville. Ledit devis daté du 23 février 1912 mesurant cent quarante pieds (140') de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur et façade à la rue Joseph de quatre cent cinquante-huit pieds deux pouces (458' 2") sur cent trente cinq pieds (135') de largeur et faisant face à la rue Danneel autrefois Rempart, sur une profondeur et façade de quatre cent quatre vingt quinze pieds trois pouces deux lignes (495' 3" 2''') sur la ligne divisant ladite portion de terre de la place Danneel.

Il est ordonné, adjugé et décrété.

Premièrement—Que la propriété foncière dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Joseph, Rempart ou Danneel et Octavia, soit arpentée sous la surveillance de J. L. Onorato l'encanteur ci-dessus désigné pour en faire la vente, que sous ledit arpentage ladite propriété soit divisée aussi près que faire se peut en huit lots. Deux faisant face à l'avenue St-Charles et le reste faisant face à la rue Joseph. Que les bâtisses et autres améliorations sur lesdits lots soient notées dans ledit arpentage et soient offerts en vente sous les conditions ci après démontrées.

Que ladite propriété foncière soit annoncée et offerte en vente comme suit:

(a) L'encanteur premièrement offrira toute la propriété en bloc avec la maison et autres bâtisses et améliorations. Mais il retiendra cet adjudication jusqu'à ce qu'il ait offert la propriété en parcelles séparées.

(b) Il offrira la propriété en lots ou parcelles conformément à l'arpentage susdit, et dans les améliorations à l'exception de la barrière. Et sujet au droit de déplacer les bâtisses comme il est ci-après démontré. Retenant l'adjudication jusqu'à ce que lesdites parcelles aient été offertes.

Alors il fera comparaison entre l'enchère en bloc et l'enchère pour les parcelles et adjugera la propriété sur l'enchère ou les enchères qui réalisera la meilleure somme totale pour toute la propriété.

Si la comparaison a un résultat en faveur des enchérisseurs pour les parcelles ou les lots, l'encanteur vendra les bâtisses et autres améliorations excepté les barrières pour du comptant et à la même heure et endroit qu'il fera la vente des meubles et autres contenus desdites bâtisses. L'acquéreur sera requis de déplacer les bâtisses et améliorations dans les vingt jours qui suivront ladite adjudication.

Afin de se conformer avec l'ordre de cour la propriété ci dessus référée sera offerte en subdivision d'après le devis de Walter G. Seghers, député voyer de ville, ledit devis daté du 23 février 1912 en la manière suivante

Le lot No 1 mesurant soixante dix (70') pieds de face à l'avenue St-Charles, formant le coin de la rue Joseph sur soixante sept pieds six pouces (67' 6") à travers la ligne du fond le divisant du lot No 3 et ayant une profondeur et façade de cent vingt huit pieds deux pouces (128' 2") à la rue Joseph sur une profondeur de cent quarante six pieds huit pouces cinq lignes (146' 8" 5''') sur la ligne de côté le divisant du lot No 2.

Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesure soixante-dix pieds (70') de face à l'avenue St-Charles, soixante sept pieds six pouces (67' 6") de largeur à travers la ligne du fond, le divisant du lot No 3, sur une profondeur de cent quarante six pieds huit pouces 5 lignes (146' 8" 5''') sur ladite ligne le divisant du lot No 1 et d'une profondeur et façade de cent soixante cinq pieds trois pouces deux lignes (165' 3" 2''') sur la ligne de côté le divisant de la Place Danneel. Les lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus le lot No 3 étant immédiatement dans le fond des lots 1 et 2 et ceux des lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun cinquante cinq (55) de face à la rue Joseph, la même largeur à travers la ligne du fond les divisant de la place Danneel sur une profondeur de cent trente cinq pieds (135') pieds entre lignes parallèles. Le lot No 8 formant l'encoignure des rues Joseph et Danneel (autrefois Rempart).

2. Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant Decatur) Nouvelle Levée (maintenant Nord Peters), Bienville et Conti, désignés par les numéros 5, 6, 7, 17, 18 et 19, sur un plan par L. H. Pilié, voyer, lesquels dits lots ont les dimensions suivantes Le lot numéro cinq a vingt et un pieds un pouce et un cinquième (21' 1 1/5") de face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur de cinquante cinq pieds six pouces (55' 6") sur la lignes de côté des lots Nos 4 et 20 quarante neuf pieds sept pouces (49' 7") sur les lignes de côté opposées, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4''') de largeur dans le fond. Le lot numéro six a vingt et un pieds un pouce et un tiers de pouce (21' 1 1/3") de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de cinquante deux pieds six pouces quatre lignes (52' 6" 4''') sur le côté des lots Nos 5 et 19, quarante six pieds sept pouces et quatre lignes (46' 7" 4''') sur le côté opposé et vingt pieds quatre pouces et quatre lignes (20' 4" 4''') de largeur dans le fond. Le lot numéro sept a vingt et un pieds un pouce et un cinquième (21' 1 1/5") de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de quarante-neuf pieds sept pouces (49' 7") sur la ligne de côté des lots Nos 6 et 18, quarante trois pieds huit pouces (43' 8") sur la ligne du côté opposé, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4''') de largeur dans le fond. Le lot No dix-sept a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4''') de face à la rue Levée sur quarante-trois pieds huit pouces (43' 8") de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No dix huit a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4''') de face à la rue Levée sur quarante-six pieds sept pouces quatre lignes (46' 7" 4''') de profondeur. Le lot dix-neuf a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4''') de face à la rue Levée sur une profondeur de quarante neuf pieds sept pouces (49' 7") entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une bâtisse en briques à trois étages connue par les Nos 322, 324, 326 et 328 rue Decatur. La vente sujette au bail à la Southern Rice Milling Co. le bail expirant le 30 septembre 1912.

3. (A) Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent vingt deux, borné par les rues State, Colisée et Perrier et la ligne supérieure de Bloomingdale, lesdits lots étant désignés par les numéros 1 et 2 sur un plan ou certificat d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 11 mars 1897, et annexé à un acte de vente de la Parkside Improvement Company Limited à Joseph Shatten passé pardevant Jeff G. Wenck, notaire en cette ville, le 5 avril 1897, et d'après lequel plan ou certificat d'arpentage, lesdits lots sont contigus et mesurent, à savoir Le numéro un forme le coin des rues Colisée et State et mesure vingt-neuf pieds (29') de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne séparant lesdits lots du lot numéro 2 de cent quarante-trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur et façade sur la rue Colisée de cent quarante-quatre pieds deux pouces (144' 2"), et le lot numéro deux mesure vingt-neuf pieds (29') de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté séparant ledit lot du lot numéro 1 de cent quarante-trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur de cent quarante trois pieds deux pouces (143' 2") sur la ligne du côté opposé.

(B) Un demi lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et mesurant quatorze pieds, six pouces (14' 6") de face à la rue State, la même largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne séparant ledit lot de terre du lot numéro 2 de cent quarante trois pieds deux pouces (143' 2") et sur la ligne côté opposée le séparant de l'autre moitié dudit lot de cent quarante deux pieds onze pouces (142' 11"), ledit demi lot de terre est pris du côté contigu au lot numéro 2 du lot désigné par le numéro 3 sur le plan ou certificat d'arpentage mentionné ci-dessus.

La propriété décrite sous Nos 3 (A) et (B) sera offerte et vendue comme une parcelle. Les améliorations consistant d'une résidence simple à deux étages connue comme No 1104 rue State. Les clefs sont au bureau de l'encanteur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un ou deux ans, et devant être représentée par des billets à ordre à recevoir, divisés de manière à correspondre avec les parts ou intérêts des parties intéressées, portant intérêt au taux de sept pour cent par an, de la date desdits billets jusqu'à parfait paiement, le paiement desdits billets devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les hypothèques et clauses usuelles de sécurités y compris la clause établissant qu'au cas où celui qui a fait les billets manquerait de les payer à la date de leur échéance respective, tous les billets dont le terme d'échéance n'aura pas encore été atteint deviendront dus et payables et stipulant aussi le paiement annuel et l'intérêt sur le dit billets, ceux ci devant être datés et porter intérêt du jour de l'adjudication de la propriété à l'encan. Les acquéreurs devant aussi assumer et payer en plus et au-dessus de leurs enchères, les frais de tous certificats nécessaires qui soient requis par loi et aura à payer les taxes de 1912. Les actes de vente de la propriété devant être passés pardevant William McL. Fayssoux, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devant déposer 10 pour cent comptant (sans intérêts et sans pénalité) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato
et Encanteur, 910 rue Gravier.
25 fév—25—mars 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans — Division D. No 99,061.

Succession de Mme Christine Frombeherend, Vve de Christian Ritter.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D dans l'affaire intitulée Mme Christiane Frombeherend Vve de Christian Ritter, dossier No 99,061, le dit ordre daté et signé du 14 février 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 211 rue Baronne, à midi, MARDI le 19 mars 1912, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro vingt-sept maintenant l'ilet No 884, borné par les rues Sud Robertson, Freret, Thalie et Melpomene, et est désigné comme lot No deux sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté du 23 avril 1852, et déposé en l'étude de G. Rareshide, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant trente-et-un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Melpomène sur cent onze pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus de son enchère, toutes les taxes incluant celles de 1912 et tous certificats et L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. M. Quintero, notaire, 10 0/0 ne portant pas intérêt et de pénalité du prix d'achat devant être déposés au moment de l'adjudication chez

J. L. Onorato
910 rue Gravier.
Caffery Quintero Gidière et Brumby, avocats
16 fév—16 25—mars 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 98,577—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Robert Dorsey, Sr.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire de la succession de Robert Dorsey Sr, Dossier No 98,577, ledit ordre daté et signé le 1er février 1912 et adressé à J. L. Onorato Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi le MARDI, 19 mars, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Toute cette certaine portion de terre située dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 285 borné par les rues Burdette, Panola (autrefois Cypress) Sycamore, (autrefois Neuvième et Fern (autrefois Washington), ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent consistant d'une cabane ou hutte, près de l'encoignure des rues Burdette et Panola, composé des lots un, deux, trois, quatre et cinq, inclusivement chacun desdits lots mesurant trente (30) pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles. Le lot un formant le coin des rues Burdette et Panola.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option des acquéreurs, la portion du crédit devant être démontrée par les billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendu et toutes les clauses usuelles de sécurité et 10 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, et les acquéreurs devant payer au dessus et en plus du montant de leur enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912, les acquéreurs devant payer pour les actes de ventes, incluant certificats requis pardevant Wm F. Brewer, notaire, et au moment de l'adjudication déposer 15 pour cent sans intérêt et sans pénalité du prix d'achat.

J. L. Onorato
Encanteur, 910 rue Gravier.
German American Savings Bank and Trust Company, administratrice.
Ivy G. Kittredge, avocat pour l'administratrice.
15 fév—15 18 25—mars 3 10 17 19

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, Washington

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division C. No 98,795.
Succession de Henry L. Nick.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C dans l'affaire de succession de Henry L. Nick, dossier No 98795, ledit ordre daté et signé le 1er mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI, 4 avril 1912, les propriétés foncières suivantes:

1. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et droits, voies et privilèges qui y appartiennent situé dans l'ilet borné par les rues Bienville, Chartres, Conti et Vieille Levée actuellement Decatur dans le Deuxième District de cette ville, et mesurant soixante-trois pieds quatre pouces (63' 4") de face à la rue Bienville, borné sur le côté inférieur par la propriété appartenant autrefois à Jean Gieses, sur lequel côté il y a une profondeur de cent dix-neuf pieds cinq pouces (119' 5"), sur le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à François Gardère sur une profondeur de soixante pieds (60'), de là avec une largeur augmentée de neuf pieds onze pouces (9' 11") plus ou moins, une profondeur plus éloignée de soixante pieds trois pouces (60' 3") sur la ligne de limite de la propriété appartenant autrefois à Jean Gieses et Thomas Banks et borné en arrière par la propriété autrefois appartenant à Mercier Père sur laquelle ligne il mesure soixante-treize pieds trois pouces (73' 3"), le tout plus ou moins mesure française, d'après plan dudit lot établi par Ternese, voyer de ville, et annexé à un acte pardevant Carlyle Pollock, notaire, du 24 mars 1818.

2. Un certain lot ou portion de terre ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 136, borné par les rues Laurel, Annonciation [autrefois Jersey], Belle Castle et Dufossat, et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds [110'] de profondeur entre lignes parallèles, étant composé de tout le lot 14 et moitié du lot 13.

3. Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Madisonville, paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, chacun desdits lots mesurant soixante pieds (60') de face à la rue Troisième sur vingt pieds (20') de profondeur, et une largeur ou face de cent vingt pieds (120') sur la rue Ste Anne, toutes mesure française, comme désignés sur un plan de ladite ville comme lots 2, 3 et 4 dans l'ilet No 7, lequel est borné par les rues Troisième, Quatrième et Ste Anne.

4. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et bâtisses etc. situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magazin, Bordeaux, Constance et Lyons, formant le coin des rues Magazin et Bordeaux et désigné par la lettre A sur un devis ou plan dressé par John F. Braun, voyer le 6 avril 1886 et annexé à un acte de vente par lequel John F. Alfred, a acheté ledit lot de la Factors and Traders Insurance Co pardevant George C. Preot, notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant cinquante [50] pieds de face à la rue Magazin sur une profondeur et façade à la rue Bordeaux de cent vingt quatre pieds (124), entre lignes égales et parallèles, d'après ledit acte d'achat, daté du 28 avril 1886. Les améliorations consistant d'un cottage simple confortable portant le numéro municipal 4802 rue Magazine.

Conditions—Pour la propriété foncière de la Nouvelle Orléans, une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ledit intérêt étant payable annuellement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando," et toutes les autres clauses de sécurité et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurées par l'acquéreur et les polices d'assurance devant être transférées au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer en dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriétés dues et exigibles pour l'année 1912 ensemble avec toutes les frais des transferts et certificats hypothécaires, et certificats de la Cour des Etats Unis, ensemble avec les frais de l'acte de vente, pardevant Louis R. Aiba, notaire, et enregistrement. L'acquéreur devant déposé chez l'encanteur au moment de l'achat et adjudication dix pour cent du prix d'achat, ne devant pas porter d'intérêt et aussi sans pénalité. Pour la propriété foncière de la paroisse de St Tammany, comptant, l'acquéreur devant payer toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1912 et de payer pour tous certificats nécessaires, pour les frais du passage de l'acte de vente pardevant Louis R. Aiba, notaire et l'enregistrement et l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat ne portant pas d'intérêt et de pénalité chez

J. L. Onorato
Encanteur, 910 rue Gravier.
Lyle Saxon, avocat pour l'exécutrice.
3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E—No 97,826

Succession de Joseph Donaldson, Sr.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 97,826 dans l'affaire intitulée Succession de Joseph Donaldson, Sr, ledit ordre daté et signé le 27 février 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, le JEUDI 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, la propriété foncière décrite comme suit

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Camp, Jackson et Chestnut, à une distance de soixante-dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79' 11" 2''') à partir de l'encoignure des rues Camp et Philip et mesurant soixante dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79' 11" 2''') à la rue Philip sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et six lignes (159' 10" 6''') de profondeur entre lignes parallèles, laquelle dite portion de terre comprend la moitié du plus près de la rue du Camp du lot original numéroté deux et douze de l'ilet vingt neuf du Faubourg Lafayette et est désigné par la lettre D sur un certificat ou devis d'arpentage dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, en date du premier septembre 1879 et ici annexé pour référence. Les améliorations consistent en un cottage simple élevé connu comme 1217 rue Philip.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acheteur à son propre ordre et endossé par lui, et portant sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au moment du paiement, et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, les clauses usuelles de sécurité, ensemble avec cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assuré par l'acquéreur et la police d'assurance devant être au moment de l'adjudication transférée au porteur des billets à ordre. L'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles sur ladite propriété. Les frais de tous certificats et les dépenses de l'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire. L'acquéreur aura à déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, lequel dépôt ne portera pas d'intérêt ni sujet à aucune pénalité, avec

J. L. Onorato
Encanteur, 910 rue Gravier.
L. R. Hoover, avocat pour l'administration.
3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCES JUDICIARES

Dans l'affaire du Receveur de la Love & Charity Ben. So. No 1 de Carrollton, 7me District de la Nouvelle Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION E—No 99,562.

Avis est ici ordonné que le Receveur en cette affaire a reçu une offre de la nouvelle Love and Charity Benevolent Society No 1 de Carrollton, Septième District de la Nouvelle Orléans, pour l'achat de toutes les propriétés foncières et améliorations que possédait la susdite corporation, suivant une pétition inscrite sur le Livre d'Ordre du Receveur en cette affaire, et toutes personnes intéressées sont notifiées qu'à moins qu'il en soit fait objection dans les dix jours qui suivent la première publication, le Receveur demandera à la Cour l'autorité d'accepter ladite offre et conclure ladite vente.

DANIEL J. DEVLIN,
Receveur.
James J. McLoughlin, avocat pour le receveur. 14 mars- 14 16 21

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et als,— No 94,976 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No 19,083—Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane.

Vente en partage des biens-fonds Burbank. En vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire intitulée Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et als, dossier No 94,976 ledit jugement rendu en Cour ouverte le 19 juillet 1911 et signé en Cour ouverte le 25 juillet 1911, et affirmé par décret de l'Honorable Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane du 2 janvier 1912, dossier 19,083 ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur aussi conformément à un ordre supplémentaire de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans la même affaire, lu, rendu et signé en Cour ouverte le 14 février 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique, sur les lieux, — avenue St Charles, coin de la rue Joseph, à 11 h. A. M., le VENDREDI 29 mars 1912.

Le contenu de la résidence Burbank consistant en meubles de maison et de bureau et effets et quelques bijoux.

Aussi, à la même heure et endroit, toutes les bâtisses et améliorations (les palissades exceptées) sur la propriété, le tout suivant inventaire enregistré.

Conditions—Pour les meubles et autres effets mobiliers, comptant sur les lieux.

Conditions—Pour les bâtisses et améliorations comptant sur les lieux. L'acquéreur devant enlever lesdits articles dans les vingt jours après l'adjudication suivant les ordres de la Cour.

J. L. Onorato
Encanteur, 910 Gravier.
10 mar—10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.—No 99,505.

In re Liquidation
DE LA
Ruskin Press.
Vente en Bloc Comme Affaire en Cours.

En vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, dossier No 99,505, dans la re-liquidation Ruskin Press, ledit ordre daté et signé le 29 février 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, aussi conformément à un ordre supplémentaire de la même Honorable Cour, daté et signé le 4 mars 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique à 11 heures a. m., le LUNDI, 18 mars, au No 537 rue Bienville et 320 rue Chartres:

Toute la propriété et effets de la Ruskin Press, incluant le bail de la Ruskin Press, expirant le 30 septembre 1913 (les comptes ouverts exceptés) toute de laquelle dite propriété et effets sont plus particulièrement décrits dans l'inventaire prise pardevant Scott E. Beer, notaire, le 17 février 1912 et enregistré dans ces procédures le 29 février 1912. Conditions—Comptant.

J. L. Onorato
Encanteur, 910 rue Gravier.
Edward M. Robbert, liquidateur.
Beauregard & Wright, avocats pour le liquidateur.
5 mars—5 10 17 18

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE EN BOIS
No 2276 rue Nord Johnson.

Succession de Richard Clay et Mme Vve Philomène Clay.

No 99,534—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre en date du 26 février 1912, rendu par l'Honorable Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage en bois à un étage, No 2276 rue N. Johnson, encoignure Mandeville, contenant galerie et trois chambres sur un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No 915, borné par les rues Mandeville, Célestine, actuellement Johnson, Marigny et Joséphine, actuellement Prieur, mesurant trente pieds de face sur la rue Célestine actuellement Johnson sur une profondeur de 100 pieds entre lignes égales et parallèles et formant le coin de la rue Célestine, actuellement Johnson et Mandeville, dans un voisinage qui s'améliore près des lignes de chars.

Conditions. Comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis de l'acheteur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser, avocat.
3 mars—3 10 17 24 31—av 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 21 mars 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 février 1912, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans la Succession de Karl E. Kuby, No 99,032, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 237, borné par les rues Général Ogden, Eagle, Hickory et Cohen et mesurant soixante pieds de face à la rue Eagle sur quatre-vingt dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, formant l'encoignure des rues Eagle et Hickory.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant au moment de la vente; l'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.
18 fév—18 25—mars 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.
DIAMANTS ET BIJOUTERIE, ARGENTERIE
—ET—
MEUBLES DE MENAGE.

Succession de Mme Alice Lewis, veuve de Thomas H. Cain.

No 99,641—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — LUNDI, le 18 mars 1912, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, au bureau de l'Encanteur, 339 rue Carondelet, entre les rues Union et Perdido—Bagues en Diamant, Montres et Chaîne en Or, Bijouterie en Or, Cuillères et Fourchettes en Argent, et Service de Table, Fusil, Canne à Pomme d'Or, Meubles de Chambre à Coucher et de Salle à Manger, Armoire à Glace, Bibliothèque et autres articles, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant
C. C. Friedrichs, avocat.
6 mars—6 10 17 18

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. J.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.

The 'Allenburys' Foods

MOTHER AND CHILD Baby 61 months of age Fed from birth on the 'Allenburys' Foods

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les **'Allenburys' Foods**

NOURRITURE No 1.	NOURRITURE No 2.	NOURRITURE No 3.
De la naissance à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.